Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **9 (1951)**

Heft 1

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliographie

Le système monétaire de Bretton-Woods[1]

Il faut savoir gré à M. Robert Mossé de s'être attaché à dégager l'essentiel de la complexité des accords de Bretton-Woods dans une langue accessible à tous. Il l'a fait avec logique, s'attaquant à son sujet d'une façon originale. L'auteur ne prétend pas analyser le mécanisme compliqué des accords de Bretton-Woods, mais plutôt nous montrer, par les manquements de ceux-ci, les limites du premier accord international de type financier.

Nés à une époque où les préoccupations nationales convergeaient vers la seule victoire, ces accords n'ont pas rencontrés d'opposition organisée ; ils reflètent l'idéal de libéralisme américain influencé toutefois par les nécessités de la guerre qui impliquaient une indispensable intervention de l'Etat. Les accords de Bretton-Woods reposent sur l'étalon-or, la stabilité monétaire, la liberté des échanges internationaux.

Conçus pour une époque d'équilibre, ces accords posent en principe que tout déséquilibre de la balance des paiements n'est que passager ; c'est pourquoi ils se sont révélés impropres à résoudre les problèmes de l'après-guerre. Les nombreuses entorses aux principes fondamentaux sont autant de concessions faites à la conception européenne. Ainsi, dans le cadre du Fonds international, on autorise les modifications du pair de la monnaie dans certains cas et sous certaines conditions ; d'ailleurs, il est encore permis pendant la période transitoire de maintenir tous les contrôles existants et même d'introduire de nouvelles restrictions dans les Etats qui subirent l'occupation.

Pour n'avoir pas été plus clairvoyant, le Fonds international a vu sa réserve, constituée par la souscription des Etats-membres pour la proportion de $\frac{1}{4}$ en or et $\frac{3}{4}$ en monnaie nationale, se révéler trop tenue pour satisfaire tous les besoins. Pour corriger une erreur initiale, il a fallu y apporter trois clauses restrictives : tout Etat-membre doit maintenir la valeur-or des avoirs en sa monnaie que possède le Fonds international ; les Etats-membres sont obligés de verser au Fonds international une partie de l'or et des devises étrangères qu'ils acquièrent ; la troisième clause a pour objet de faire pression sur les Etats-membres afin de les inciter à acheter leur propre monnaie nationale au Fonds international.

Dans cette première partie, où l'auteur fait l'analyse théorique du Système monétaire de Bretton-Woods, sans s'occuper de son incidence sur l'économie

---

[1] M. Robert Mossé : *Le système monétaire de Bretton-Woods et les grands problèmes de l'après-guerre*. Librairie du Recueil Sirey. Paris 1948. 158 pages.

mondiale, il sépare les deux institutions de Bretton-Woods : soit la Banque internationale et le Fonds international. La Banque internationale, qui ne consent que des prêts élevés à long terme, ne rentre pas dans cet ouvrage. M. Robert Mossé précise l'autonomie du Fonds international en le dégageant de l'influence du Conseil économique et social des Nations Unies.

Dans la deuxième partie, l'objet d'analyse est l'étude des répercussions et des possibilités du Fonds international vis-à-vis des problèmes financiers internationaux.

Depuis sa création, le Fonds a vu se présenter plusieurs questions précises. Ces questions peuvent être de trois ordres selon qu'elles mettent en jeu l'institution elle-même ou qu'elles exigent une application de la charte, ou encore qu'elles impliquent l'emploi de la réserve. Le développement de ces trois cas soulève la question de l'isolement volontaire de la Suisse et de l'U. R. S. S., de la dévaluation de la livre sterling non autorisée par le Fonds international, et le cas de la France. Sans s'attarder sur les trois premiers cas, il accorde plus d'attention au problème français ; celui-ci est, en effet, le litige le plus important que le Fonds international ait eu à trancher.

M. Robert Mossé nous rapporte que vers la fin de 1947 le gouvernement français, trouvant peu satisfaisant l'approvisionnement du pays en devises étrangères, cherchait par une série de mesures monétaires à obtenir les résultats suivants : stimuler les exportations et le tourisme ; provoquer des rapatriements des capitaux fugitifs ; préparer une stabilité ultérieure des changes, par une liberté relative du marché ; éviter l'accroissement des prix et des produits importés.

Pour cela, l'exécutif français mit sur pied un projet, celui qui fut finalement adopté, lequel comportait les mesures suivantes : la modification de la parité ; le marché libre avec cours variables ; les cours multiples ; le marché libre de l'or ; ainsi que la recherche des effets que produisent ces différentes mesures sur les monnaies étrangères.

Seul le dernier point se heurta à la résistance britannique. Malheureusement, le Gouvernement français avait fixé une date limite, impatient qu'il était de passer à l'action. Obsédée par des nécessités politiques et économiques, la France viola l'un des engagements qu'elle avait pris en adhérant au pacte de Bretton-Woods, soit l'interdiction de modifier la parité du franc sans le consentement du Fonds international, alors qu'il y avait de très sérieuses chances d'obtenir le vote décisif de l'administrateur américain.

Le geste d'indiscipline de la France démontre clairement que le Fonds international n'a pas l'autorité nécessaire pour provoquer et imposer les mesures assurant un équilibre de la balance des paiements.

Puis M. Robert Mossé définit les grandes hypothèses de structure, le choix des objectifs, les méthodes que devrait employer une institution destinée à satisfaire les besoins de l'après-guerre, en particulier le programme de reconstruction.

Pour tenter de rétablir un sain équilibre de la balance des paiements, qui, si on n'agit pas, penchera toujours en faveur des U. S. A., l'auteur propose trois remèdes. Le premier, d'inspiration anglaise, envisage de soumettre à la méthode pragmatique des tâtonnements et de leur fixer une zone de variations. Le second consisterait à faire voter par les Etats-membres une clause d'achat

obligatoire des monnaies abondantes, et le troisième remède, la vente par le Fonds international des monnaies abondantes.

Afin d'améliorer l'organisation des règlements internationaux, l'auteur engage le Fonds international à constituer des organismes régionaux de compensation qui prendraient à leur charge des soldes débiteurs des différents Etats. Le Fonds international restant la caisse générale de compensation maintient la liaison nécessaire entre les différents organismes régionaux. Ainsi, il faudrait que ce système puisse assurer les trois sortes de règlements suivants : les règlements entre monnaies convertibles ; c'est le seul cas envisagé à Bretton-Woods ; les règlements entre monnaies inconvertibles et les règlements entre le premier et le deuxième groupe.

On arriverait ainsi à ce que tout Etat puisse effectuer un règlement quelconque avec n'importe quel autre Etat.

En conclusion : « Il y a vraiment un manque d'harmonie total entre l'ampleur des missions confiées aux institutions de Bretton-Woods et la faiblesse des moyens d'action mis à leur disposition.» En outre, bien qu'il ait perdu une grande partie de son importance depuis l'introduction du Plan Marshall pour un grand nombre d'Etats européens, l'accord de Bretton-Woods garde tout de même un incontestable intérêt dans le cadre des institutions d'après-guerre.

B. MEYER.

The monetary and banking system[1]

Envisageant les systèmes monétaire et bancaire en fonction de l'économie toute entière, étant donné l'importance de leur influence sur le niveau de la production et de l'emploi, l'ouvrage de M. Woodworth, professeur de science financière, entend essentiellement mettre en lumière le processus de cette action. Présenté sous la forme d'un manuel à l'usage des étudiants américains, il prétend également à une utilité pratique dans le domaine de la finance, des affaires, et de l'art de gouverner.

Faisant suite à un exposé préliminaire de la théorie générale des prix, une série de chapitres invitent le lecteur à se familiariser avec les éléments du système monétaire, soit la question des différents étalons comme celle du champs d'activité des banques. Dans le but de réduire les développements historiques au minimum, l'auteur brosse un rapide tableau de l'évolution des institutions et de la politique monétaire des Etats-Unis, considérant d'autre part l'organisation et les fonctions du Système fédéral de Réserve. Les problèmes liés à l'émission de papier-monnaie comme à la création de monnaie scripturale, le procédé de la compensation, la question de la liquidité des banques, des emprunts et investissements, et autres notions fondamentales sont abordées successivement.

---

[1] George Walter WOODWORTH : «*The monetary and banking system*». McGraw-Hill Publishing Co Ltd. Londres 1950. 579 pages.

L'auteur se consacre alors à l'analyse centrale de son étude, relative aux facteurs dictant le niveau moyen des prix, la plupart des autres problèmes monétaires étant subordonnés à celui-ci. En effet, remarque M. Woodworth : « le meilleur critère pour apprécier la valeur de l'étalon-or, ou de tout autre étalon monétaire, réside dans l'examen de son aptitude à favoriser le bien-être maximum, laquelle implique en retour une relative stabilité du niveau des prix ».

Approfondissant, en conséquence, les différents éléments représentés dans la théorie des prix, soit la masse monétaire en circulation, la vitesse de circulation de la monnaie et le volume total des échanges, l'auteur met en relief les facteurs qui les déterminent. Puis il s'attache, sur cette base, à interpréter les mouvements de longue durée des prix, évoquant le mouvement cyclique de l'activité économique, cette « grave menace pour le régime de l'économie libérale ». Après un exposé des théories modernes relatives à la production et aux prix, et en particulier de celle de Keynes, M. Woodworth se livre à leur confrontation avec la théorie traditionnelle.

A la discussion du problème des changes et des relations financières internationales, ainsi que de leurs récents développements, marqués par la politique de l'Export-Import Bank et de la Banque internationale pour la Reconstruction, comme par l'action de l'Economic Cooperation Administration (ECA), succèdent un certain nombre de chapitres relatifs au marché monétaire, et plus spécialement à l'étude des forces déterminant le taux de l'intérêt. Rapprochant de la théorie basée sur la loi de l'offre et de la demande celle de Keynes, l'auteur relève qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre les deux, quoique la première fournisse, selon lui, une explication plus complète.

Il entreprend, par suite, l'exposé des phénomènes conditionnant l'offre et la demande de crédit, sous forme d'un panorama détaillé de l'activité des banques commerciales et des banques fédérales de Réserve, analysant les différents marchés qui composent le marché monétaire à court terme, soit celui des valeurs d'Etat, des emprunts à vue, des effets de commerce et des acceptations bancaires. M. Woodworth insiste sur les pouvoirs du Board of Governors en matière de contrôle de l'offre et de la demande de crédit sur le marché des emprunts d'Etat.

Dans sa conclusion, l'auteur soutient le point de vue selon lequel les politiques fiscale et monétaire du Trésor, du Congrès et du Président des U. S. A. doivent avoir pour but de promouvoir un niveau élevé de l'emploi et de la production, comme de veiller à leur stabilité. Elles doivent, en outre, favoriser une distribution équitable des revenus et concourir au progrès économique. En vertu de cette conception, M. Woodworth préconise l'étalon « du bien-être maximum », (notion éminemment imprécise) et se montre adversaire résolu de l'étalon-or. Il appuie, d'autre part, sur la nécessité du contrôle du crédit.

En ce qui concerne la politique fiscale, la solution proposée consisterait à faire en sorte que le budget soit en équilibre à un niveau d'emploi élevé, et présente un boni important à un niveau de l'emploi maximum, alors qu'une réduction du taux de l'impôt serait justifiée en vue de combattre une dépression. La politique fiscale comporterait, par suite, des modifications du taux de l'impôt en fonction des variations des dépenses de l'Etat, mais ceci uniquement

dans les proportions requises pour obtenir un budget équilibré au niveau de l'emploi établi. Ainsi, le déficit budgétaire fournirait une aide au revenu national en période de dépression, alors que le boni diminuerait le danger d'inflation en période de prospérité. L'utilisation de plans de travaux publics, de même qu'une administration de la dette publique propre à stimuler les dépenses privées, ou faisant usage, au contraire, de la méthode inverse selon les circonstances seraient également susceptibles de contribuer à la stabilisation de l'économie.

Quant à la politique monétaire, elle devrait comprendre, entre autres mesures, la vente de valeurs d'Etat, la hausse de la réserve légale requise, l'élévation du taux d'escompte de la banque de Réserve, etc. en période de risque d'inflation, et les mesures inverses en période de dépression.

Relevant que la stabilisation de l'économie exige, outre la direction imprimée à la politique fiscale et monétaire, la réalisation d'un certain nombre de conditions, telles que le maintien de la concurrence et le contrôle des monopoles, l'ajustement des prix et des salaires, l'auteur évoque pour terminer l'Employment Act de 1946, attribuant au gouvernement fédéral la responsabilité des efforts faits en vue de promouvoir le plein emploi et une production maxima.

Présentée sous une forme méthodique qui en rend la lecture aisée à tout profane, l'étude de M. Woodworth s'inspire des idées les plus récentes, issues des théories de Cassel et de Keynes. Bien que destinée à des lecteurs américains, elle peut, de par sa clarté, servir de guide à quiconque souhaite se documenter sur ces tendances de l'économie.

M. CASPARI.

Le commerce intérieur en Russie soviétique[1]

Lorsque l'on se propose d'étudier un des aspects de la vie économique de l'U. R. S. S. — à l'aide des seuls renseignements qui nous parviennent de ce vaste continent — il faut, si possible, faire abstraction de toute idée préconçue, soit favorable, soit défavorable à ce régime. Les buts et les résultats du système de distribution y sont absolument différents de ceux de l'Europe occidentale, et il faut garder à l'esprit que le commerce ne constitue qu'une activité secondaire dans l'économie russe. M. Michel David l'a fort bien compris ; son étude intitulée *Le commerce intérieur en Russie soviétique* le prouve.

Dans une première partie, après avoir décrit sommairement la place du commerce dans la Russie impériale, l'auteur fait la genèse de la liquidation progressive du commerce privé, lequel connut des hauts et des bas de 1917 à 1931, date à laquelle remonte virtuellement sa disparition totale. La coopération fut, à son tour, un instrument entre les mains de l'Etat et si elle n'a pas disparu, elle a perdu sa liberté, sous l'influence des pouvoirs publics. C'est l'Etat qui est devenu commerçant. Toutefois, certaines zones sont restées relativement libres : les marchés kolkhosiens, les magasins de commission

[1] Michel DAVID : *Le commerce intérieur en Russie soviétique.* Editions SPID. Paris 1946. 120 pages.

et un certain marché libre. La guerre de 1941 a nécessité, comme dans tous les pays européens, des mesures draconiennes, qui ont été pour la plupart rapportées à partir de 1946.

Dans une deuxième partie, M. David analyse le fonctionnement du système, indispensable à connaître pour qui veut saisir dans son ensemble le commerce soviétique. Celui-ci rentre dans un complexe d'économie planifiée qui comprend aussi les secteurs de l'industrie, de l'agriculture, des transports, du crédit. Mais les conditions paraissent très différentes des nôtres, du fait, relève l'auteur, que l'on se trouve encore en présence d'une économie pauvre, et non pas d'abondance. La consommation est encore fonction de la production, alors que dans d'autres économies évoluées et plus riches c'est la production qui se plie aux exigences de la consommation.

M. David présente des chiffres et des commentaires relatifs au personnel commercial, au nombre des magasins, au chiffre d'affaires du commerce. Il établit un parallèle entre la production des biens d'équipement et celle des biens de consommation, montrant que ces derniers ont passé de 1932 à 1936 de 57 % à 39,4 % de la valeur totale de la production industrielle soviétique. C'est dire que le commerce a été le premier à en subir les conséquences et à être considéré comme secondaire. Et si le rythme de la production des biens de consommation s'est élevé de 1937 à 1941, c'est dans une proportion beaucoup plus modeste que celui des biens de production. Pour la période de 1946 à 1950, le quatrième plan quinquennal prévoyait un accroissement de 17 % des biens d'investissement contre 7 % seulement pour les biens de consommation.

Après cette partie descriptive, M. David examine les défauts du commerce soviétique. Son argumentation se fonde sur des critiques formulées en U.R.S.S. même. Puis, dans le paragraphe consacré à l'étude des prix et du coût de la distribution, l'auteur insère quelques pages fort intéressantes relatives à l'impôt sur le chiffre d'affaires, qui couvrait en 1938 le 71,4 % de l'ensemble des recettes budgétaires de l'Etat.

Enfin, dans une très courte conclusion, M. David essaie de poser quelques jalons pour supputer les perspectives d'avenir du commerce intérieur de l'U. R. S. S. Il n'a pas la prétention de dresser un réquisitoire ou de faire l'éloge de cette économie étatique. Son livre est aisé à lire. Il apporte de nombreux et précieux renseignements, et paraît fort bien atteindre le but qu'il s'était proposé d'informer le lecteur de ce qui se passe à l'Est de l'Europe.

JEAN GOLAY.

Finances publiques et redistribution des revenus[1]

Si l'on songe que le budget de l'Etat et des organismes para-étatiques représente 20% à 30% du revenu national, on n'a guère de peine à imaginer son importance dans la vie économique du pays. En effet, au moyen des impôts

[1] Hubert BROCHIER : *Finances publiques et redistribution des revenus*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques No. 15 Librairie A. Colin. Paris 1950. 240 pages.

directs et indirects, grâce à l'emprunt, l'Etat prélève une partie du revenu des individus et le redistribue sous diverses formes en accomplissant ses nombreuses tâches : — certaines accroissent les revenus monétaires. Tel est le cas des pensions, des secours, des intérêts de la dette publique ; — d'autres accroissent indirectement les revenus réels. Sont rangés dans cette catégorie les services gratuits, d'une part, comme les dépenses d'enseignement, les sommes affectées à l'entretien des routes, et les subventions d'autre part, dont le but est d'abaisser ou de stabiliser le prix des articles et des services que l'on met en partie à la charge de l'Etat ; — enfin viennent les dépenses n'entrant pas dans l'une ou dans l'autre des deux catégories, mais sans lesquelles aucun Etat ne peut subsister : frais généraux, investissements augmentant la capacité de production de la communauté.

Dans la première partie de son étude, M. Hubert Brochier envisage le mécanisme et les effets de la redistribution en France, à deux époques, en 1938 et en 1946, donne la définition du revenu, fixe le rôle de la redistribution.

Si nous pouvions faire abstraction de l'activité de l'Etat, une physionomie de la répartition des revenus se dessinerait sous nos yeux, celle de la distribution primaire. Mais du fait des finances publiques, « Celle-ci subit les variations suivantes : — les revenus primaires sont augmentés par les transferts directs ou indirects ; — ils sont diminués par les impôts directs et indirects ; — ils sont augmentés par les bénéfices en termes réels de l'action du gouvernement».

Reste à savoir maintenant qui paie les impôts, qui bénéficie de l'action des finances publiques, et dans quelle mesure. Aussi, les conclusions de M. Brochier sont-elles fort intéressantes, sans trop surprendre d'ailleurs. En effet, la redistribution s'opère en France en 1946 comme en 1938 du bas vers le haut : les riches retirent un léger bénéfice de l'aventure et les classes pauvres, en revanche, paient davantage qu'elles ne récupèrent par le moyen des transferts et des services gratuits.

Ce résultat s'explique facilement par l'importance en nombre et en volume des petits et moyens revenus qui rendent inefficace un prélèvement fiscal, aussi lourd soit-il, sur les revenus élevés.

Si cette première partie s'appuie sur des données statistiques s'appliquant exclusivement à la France, la seconde envisage, en revanche, le cas des pays anglo-saxons et s'intitule « La diffusion de l'effet de redistribution ».

L'auteur y démontre qu'un changement de la distribution du revenu global entre les diverses classes sociales en modifie l'emploi, même si le montant total demeure le même. En effet, on conçoit aisément qu'une hausse des salaires n'ait pas les mêmes conséquences qu'un accroissement des bénéfices industriels ou des profits agricoles sur la consommation et l'épargne totale. Aussi, M. Brochier peut-il écrire la conclusion suivante, apparentée d'ailleurs à la thèse de Keynes : « Si l'on réussit par un moyen ou par un autre à faire varier la répartition du revenu entre les catégories sociales, on pourra à volonté, en favorisant la catégorie dont les dispositions paraissent souhaitables, augmenter l'épargne ou la consommation globale et parvenir ainsi à l'équilibre considéré comme optimum ».

Quels sont les effets de la redistribution sur la demande globale ? De nombreux facteurs entrent en ligne de compte, facteurs politiques, prévisionnels, accidentels, ainsi que la manière dont se fait le transfert : sous forme de monnaie, de subventions abaissant le prix d'un ou de plusieurs articles, ou encore sous forme de fourniture de services gratuits. Il va sans dire, enfin, que l'Etat pratiquant une telle politique doit se préoccuper de la structure de la demande et des effets de la redistribution sur celle-ci.

La politique de redistribution entraînant une augmentation de la demande, celle-ci commandera à son tour une augmentation de la production et par là du revenu. Mais ce mouvement ne se poursuit pas jusqu'à l'infini. Outre les différentes fuites, les impôts, l'épargne, les achats à l'étranger, la pénibilité du travail à partir d'un certain revenu semblera l'emporter et limitera la production.

Aussi, pour que l'offre s'adapte à la demande, il faudra faire des transferts de ressources productives qui n'iront pas sans peine. Car si la redistribution se fait sur une trop grande échelle, le système économique sera détruit : « sans profit, la production n'est plus assurée, sans rémunération de l'épargne, le maintien du capital est menacé ». Toutefois, il demeure que la politique de redistribution, dans les limites de son application, peut élever le volume du produit global et le niveau de vie d'une collectivité.

Que l'on nous permette pour terminer de signaler la magistrale préface de M. Jean Marchal, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, introduisant l'important travail de M. Brochier, destiné à qui s'intéresse à la justice et à l'efficacité de notre système économique.

PIERRE CHESAUX.

La protection du métier de boulanger[1]

La boulangerie suisse a rencontré de grandes difficultés ces vingt dernières années et traversait même une crise aiguë lorsque la seconde guerre mondiale éclata, crise due à la pléthore d'entreprises, à la concurrence effrénée qui sévissait partout, et au gâchage général des prix.

A cette époque déjà, ces artisans s'étaient efforcés, mais sans succès d'ailleurs, d'intéresser l'Etat à leur sort. Celui-ci s'améliora dès 1939, car la consommation de pain et de pâtisserie s'accrut fortement, ces aliments remplaçant d'autres, plus sévèrement rationnés. D'autre part, l'ouverture d'une boulangerie nouvelle fut soumise, dès 1941, à l'autorisation délivrée par l'Office de guerre pour l'alimentation et ce dernier n'accepta en moyenne que le 18 % des demandes présentées de 1942 à 1945. Le nombre de faillites prononcées pendant les années de guerre confirme l'amélioration de la situation de la

[1] M. P. TAPERNOUX : *La protection du métier de boulanger.* Imprimerie Neukom & Salchralt. Berne 1950. 120 pages.

boulangerie suisse. Si le nombre des faillites requises en 1938 s'éleva à 39, il fut réduit à quelques unités par la suite.

Mais cette situation florissante prit brusquement fin en 1946. Le chiffre d'affaires baissa. La vente du pain mi-blanc s'accrut au préjudice des articles de petite boulangerie et de pâtisserie qui laissent une marge de bénéfice plus grande. D'autre part, le salaire des ouvriers fut sensiblement augmenté, ainsi que les charges sociales, les impôts et les loyers. Enfin, la suppression du permis obligatoire instauré par l'Office de guerre renforça la concurrence et diminua les chances de gain des anciennes entreprises.

« Ainsi » conclut M. P. Tapernoux, au terme de la première partie de son ouvrage, « il nous paraît dûment établi que cette branche de notre économie nationale est derechef gravement menacée dans son existence, en dépit des multiples mesures d'entraide qu'elle a adoptée ».

Au nombre des mesures d'ordre économique figurent les accords sur la fixation des prix, les conventions prévoyant l'interdiction de porter le pain à domicile (restées souvent lettre morte), les contrats de communauté d'intérêt, passés avec les associations de meuniers concernant le boycottage de quiconque ne respecterait pas les conditions de vente arrêtées en commun, les conventions d'achats en commun et enfin la propagande et la réclame engageant le public à consommer « du pain du boulanger ». En outre, l'auteur énumère quelques cas permettant de mesurer l'efficacité de ces conventions. Il s'agissait en général d'empêcher l'ouverture d'une nouvelle boulangerie dont la création paraissait inopportune ou de fermer une entreprise que l'exploitant désirait remettre à un successeur.

Un deuxième groupe de mesures tendent à développer la formation professionnelle chez les patrons et chez les ouvriers. Les examens furent institués pour l'obtention du diplôme de maîtrise, délivré par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, certifiant que l'impétrant est capable d'exercer de manière indépendante le métier de boulanger ou de boulanger-pâtissier. D'autre part, l'école professionnelle de boulangerie fut inaugurée à Lucerne en 1945.

Les mesures d'ordre social comprennent la création de la caisse d'assurance et de la caisse de secours. Enfin, un contrat collectif de travail conclu le 21 novembre 1942, puis revisé en octobre 1945, unifie les conditions de travail dans la branche en Suisse.

Dans la troisième partie de son ouvrage, M. Tapernoux demande l'intervention de l'Etat, limitée au strict nécessaire, là où l'initiative privée s'avère impuissante à maintenir la prospérité commune. L'auteur se fonde sur l'un des nouveaux articles économiques adoptés le 6 juillet 1947 par le peuple suisse. « Cet article prévoit que la Confédération a le droit, lorsque l'intérêt général le justifie, d'édicter des dispositions pour sauvegarder d'importantes branches économiques... en dérogeant s'il le faut au principe de la liberté du commerce. »

Aussi M. Tapernoux joint-il à son ouvrage le texte d'un projet fédéral soumettant l'ouverture d'une boulangerie ou d'un dépôt de pain non seulement à un titre de capacité, mais encore à un permis délivré si le besoin d'une nouvelle boulangerie est rendu plausible.

L'étude de M. Tapernoux, d'une documentation solide et dont l'une des principales qualités est la clarté, jette un jour nouveau sur les questions ardues posées par la boulangerie suisse et mérite de ce fait une très large diffusion.

PIERRE CHESEAUX.

Le droit des sociétés anonymes en Suisse[1]

Nul n'ignore l'importance actuelle de la société anonyme que l'on considère volontiers comme le symbole du capitalisme dont elle est en même temps le moyen. Ses origines demeurent passablement obscures et se perdent dans le cours des siècles. On trouve toutefois certains traits caractéristiques dans des institutions fort anciennes, à Rome puis au moyen âge et dans les sociétés coloniales nécessitant la réunion de fonds importants au XVIIe siècle. Enfin, il y a moins de cent ans apparaissaient les premières sociétés anonymes, en France d'abord, puis en Suisse, en 1881.

Quelque vingt ans plus tard, 2056 sociétés déjà groupaient un capital de 1882 millions et, à la fin du deuxième trimestre 1950, un capital total de 8424 millions se répartissait entre 20217 sociétés exerçant leur activité dans des domaines divers : industrie, bâtiment, banque, etc. Un tel développement devait amener des abus et de nouvelles dispositions, entrées en vigueur le 1er juillet 1937, remplacèrent celles du Code des Obligations de 1881.

Les précédentes indications montrent le rôle considérable que joue cette institution dans l'économie suisse. Or, jusqu'à aujourd'hui, il n'existait pas d'ouvrage en langue française qui donnât une vision complète du problème de la société anonyme. Fort heureusement, cette lacune vient d'être comblée. Grâce à l'excellente adaptation de M. J. Cosandey, licencié en droit, un ouvrage paru en allemand, en 1946, sous le titre « Das Recht der Aktiengesellschaft in der Schweiz » est mis à la disposition du public romand. L'auteur, M. F. de Steiger, avocat, Directeur de l'Office fédéral du registre du commerce, a acquis une très vaste expérience « faisant valoir en quelques endroits », comme il l'écrit dans l'avertissement au lecteur, « un nouveau point de vue s'écartant de l'opinion émise auparavant ».

Examinant la fondation de la société anonyme, son existence, puis sa dissolution, M. de Steiger divise son livre en huit parties. Analysant dans l'introduction la nature juridique des dispositions régissant cette société, puis passant aux fondements de celle-ci, l'auteur définit les notions de capital social, d'action, de responsabilité limitée. Le troisième chapitre, réservé à la fondation proprement dite, successive ou simultanée, laisse une large place à l'étude des statuts et de leurs clauses strictement nécessaires ou relativement nécessaires, ainsi qu'aux actes juridiques faits avant l'inscription et aux responsabilités qui en découlent. Comment peut-on acquérir la qualité de sociétaire ?

[1] F. de STEIGER, directeur de l'Office fédéral du Registre du commerce : *Le droit des sociétés anonymes en Suisse.* Adaptation française par J. Cosandey. Librairie Payot. Lausanne 1950. 377 pages.

comment peut-on la transférer ou la perdre ? Tel est l'objet de la quatrième partie, qui énumère en outre les droits acquis. Enfin, dans les chapitres suivants, M. F. de Steiger étudie l'organisation de la société anonyme, l'assemblée générale, l'administration et ses responsabilités, la modification des statuts et, pour terminer, la dissolution avec ou sans liquidation.

Remarquable par sa clarté, ses exemples numériques simples illustrant les règles difficiles, par ses références à la jurisprudence récente, cet ouvrage ne s'adresse pas aux juristes seulement, mais à toute personne amenée par sa profession à s'occuper de sociétés anonymes.

PIERRE CHESAUX.

Revue internationale du Travail

Publiée mensuellement par le Bureau international du Travail depuis janvier 1921, la *Revue internationale du Travail* contient des articles de fond qui reflètent l'évolution de la politique sociale sur le plan international et dans les différents pays ; des exposés documentaires ; des statistiques du coût de la vie, du chômage, de l'emploi, des salaires et des heures de travail ; enfin, une rubrique bibliographique.

Prix du numéro : 2 francs suisses. Abonnement annuel : 20 francs suisses.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen et du catalogue des publications du BIT sur demande adressée au Bureau international du Travail, Genève. (Paraît en trois éditions distinctes : française, anglaise et espagnole).

Nous avons reçu les ouvrages suivants sur lesquels nous nous réservons de revenir dans un de nos prochains numéros :

BARMAN GÉRALD : *Les grandes entreprises suisses, organisation sociale.* Les Cahiers de l'actualité économique. Editions Radar. Genève 1950. 63 pages.

Publication du Bureau International du Travail : *Conférence préliminaire sur les migrations.* Genève 1950. 16 pages.

FARRA ADNAN : *L'industrialisation en Syrie.* Imprimerie P.-E. Grivet. Genève 1950. 249 pages.

Institut national de la Statistique et des études économiques : *L'Egypte.* Presses universitaires de France. Paris 1950. 196 pages.

MARBACH FRITZ : *Zur Frage der wirtschaftlichen Staats-intervention.* A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1950. 254 pages.

Publications des Nations Unies : *Annuaire des droits de l'homme pour 1948.* Lake Success 1950. 606 pages.

— *Bulletin économique pour l'Europe (premier et deuxième trimestre 1950).* Genève 1950. 68 et 99 pages.

— *Cycle d'études sociales européen organisé par les Nations Unies.* Lake Success 1950. 118 pages.

RÖPKE WILHELM : *Mass und Mitte.* Eugen Rentsch Verlag. Erlenbach-Zurich 1950. 258 pages.

Prof. Dr. S. SAGOROFF : *Wirtschaftsstatistik, Theorie der Interpretation.* A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1950. 162 pages.

TROCLET LÉON-ELI : *Signification sociale du déficit de l'assurance-maladie.* Publication de l'Institut Emile Vandervelde. Bruxelles 1950. 38 pages.

WAGEMANN ERNST : *Narrenspiegel der Statistik.* A. Francke A.-G. Verlag. Berne 1950. 243 pages.

ZIMMERMANN JOSEPH : *Lagerumschlag und Rentabilität im Detailhandel.* Polygraphischer Verlag A.-G. Zurich 1950. 159 pages.

Nous tenons à la disposition de nos membres les périodiques suivants :

Revue suisse d'Economie politique et de Statistique, octobre 1950.

Aussenwirtschaft, Zeitschrift für internazionale Wirtschaftsbeziehungen, septembre 1950.

Revue de droit administratif et de droit fiscal, juillet-août 1950.

Kyklos, revue internationale des sciences sociales, vol. III, 1949.

The Economist, 6 janvier 1951.

Revue de Science et de Législation financières, octobre-novembre-décembre 1950.

Producteurs, publications de l'Institut technique des salaires, 1950.

Revue d'histoire économique et sociale, année 1950, nos 1, 2, 3.

Revue internationale du Travail, décembre 1950.

Revue française du Travail, juin-juillet-août 1950.

Etudes économiques, publiées à Mons, octobre 1950.

Revue économique, novembre 1950.

Revista de Economia, publiée à Lisbonne, septembre 1950.

Economica, publiée par The London School of Economics and political Science, novembre 1950.

The Monthly Labor Review, publiée par The Department of Labor des U. S. A., novembre 1950.

La Revue du Travail, publiée par le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale de Belgique, août 1950.

La Revue Pratique des questions commerciales et économiques, publiée par l'Association des licenciés de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales et consulaires de Liège, septembre 1950.

La Vie de l'Entreprise, publiée à Lille, octobre-novembre 1950.